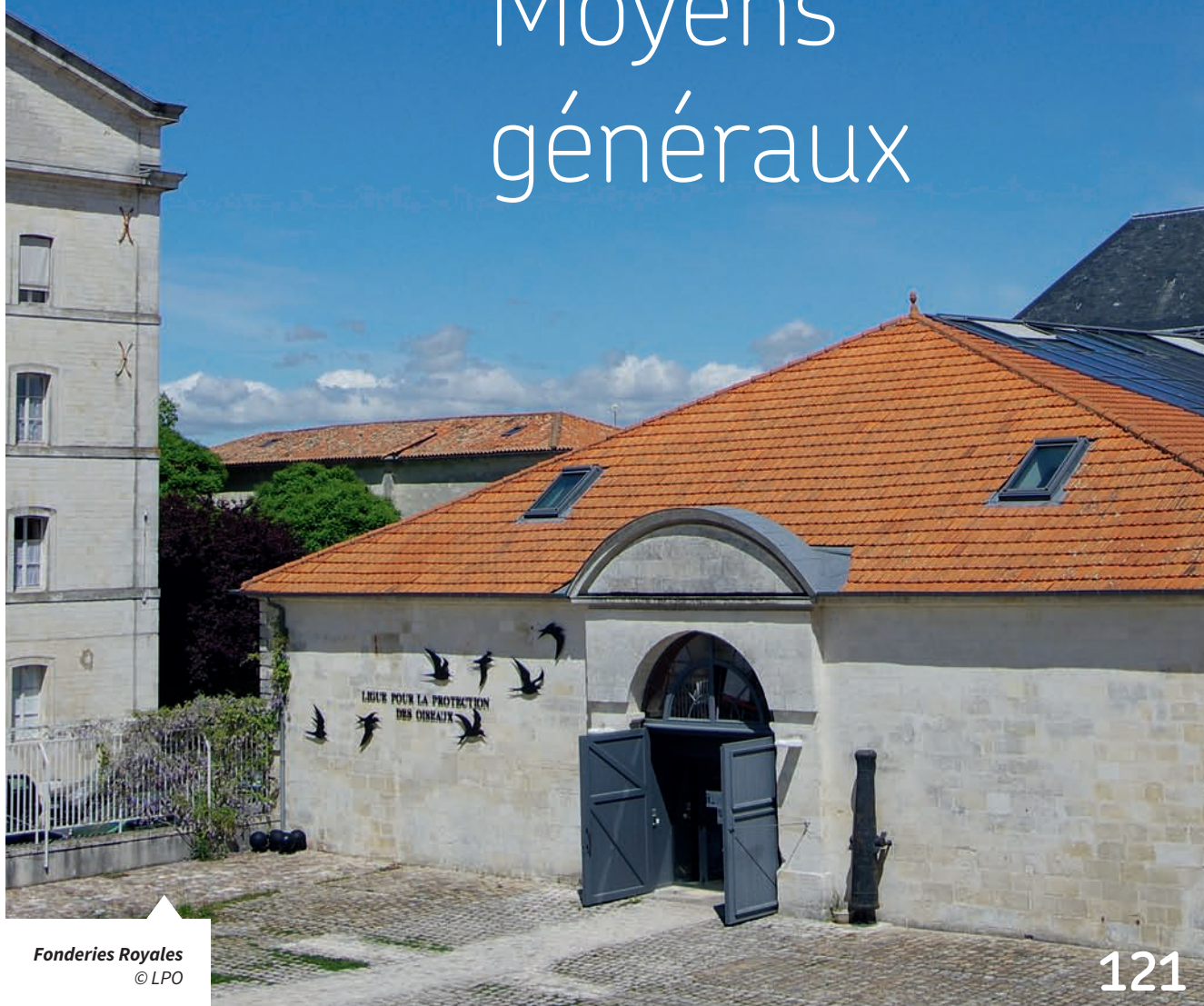


Moyens généraux



« Bilans financiers »



www.lpo.fr

Campagne de sensibilisation
© LPO

Des comptes certifiés pour une gestion transparente

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de la LPO, le Cabinet SLG Expertise. La certification atteste que, au regard des règles et principes comptables français, les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la LPO France à la fin de l'exercice. Elle atteste également de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association.

Les chiffres présentés sont ceux de la LPO France ; les Associations locales LPO, entités juridiquement indépendantes, établissent leurs propres comptes.

Par ailleurs, suite à un audit réalisé sur « les comptes, la gestion et l'emploi des ressources de la LPO pour les exercices 2009 à 2011 », la Cour des Comptes a remis son rapport en juillet 2014. Celui-ci confirme la bonne gestion de l'Association et son souci d'améliorer en permanence la transparence dans la lecture de ces comptes.

Un déficit limité grâce à la maîtrise des dépenses

Après un excédent de 281 k€ enregistré en 2013, l'exercice 2014 se conclut par un déficit de 112 k€. Ce résultat s'explique par la baisse d'un certain nombre de produits (pour 375 k€) alors que les charges ont été stabilisées (+ 18 k€) pour un budget d'environ 13 M€. L'Association poursuit donc son travail d'optimisation de son fonctionnement en maîtrisant les charges après une baisse enregistrée en 2013. Cette maîtrise est imputable aux efforts produits par l'ensemble des salariés et administrateurs pour limiter certaines dépenses (déplacements, etc.). Elle traduit aussi une baisse d'activité sur certains dossiers dont les financements, notamment européens, n'étaient pas au rendez-vous en 2014. La baisse des produits est essentiellement due à la poursuite de la chute des financements publics qui s'élève à 570 k€ : Europe, État, collectivités locales, tous les échelons publics sont concernés à l'exception des Agences de l'eau qui renforcent leur soutien à la LPO. Grâce à son dynamisme et son sérieux qui se traduisent par une plus grande diversité de partenaires, la LPO a pu développer son activité avec le secteur privé, et ce malgré la crise qui impacte les capacités de ses principaux partenaires. Par ailleurs, le programme de sensibilisation lancé en 2014 par la LPO pour recruter de nouveaux soutiens dans les rues des grandes villes françaises illustre bien la volonté de nos concitoyens de soutenir l'Association.

En accord avec le Commissariat aux comptes, le Conseil d'administration de la LPO a validé le changement de méthode comptabilisation des legs à compter de 2014. En effet, ceux-ci étaient auparavant considérés comme une ressource exceptionnelle (d'où les produits exceptionnels élevés en 2012 et 2013) ; ils sont désormais comptabilisés dans les produits d'exploitation, c'est-à-dire comme des ressources courantes de l'Association (d'où la croissance des produits d'exploitation entre 2013 et 2014). Cette décision traduit la professionnalisation de la LPO sur la question des fonds privés et sa volonté de diversifier les sources de financement, notamment les legs qui constituent depuis quelques années près de 10% des produits.



Évolution du budget de la LPO entre 2012 et 2014

	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2014
Produits d'exploitation	11 617	10 773	11 824
Charges d'exploitation	12 498	12 223	12 210
Résultat d'exploitation courant	-881	-1 450	-387
Résultat financier	48	111	2
Résultat exceptionnel	814	1 320	196
Impôt sur les sociétés (-)	-35	-22	0
Report fonds dédiés	-155	+322	+77
Résultat de l'exercice : excédent (+) ou déficit (-)	-209	+281	-112

Compte de résultat en milliers d'euros

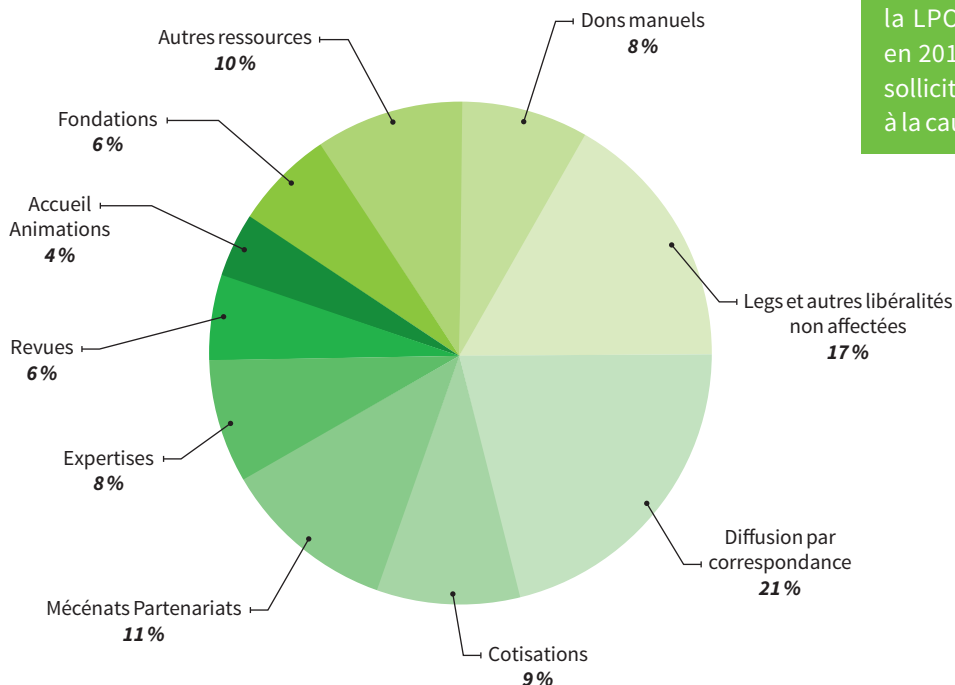
Des ressources au service du terrain et de la biodiversité

La LPO France consacre 86 % des ressources qui lui sont allouées aux actions de terrain en faveur de la biodiversité, le reste des ressources finançant les frais de collecte (6 %) et les frais de fonctionnement (seulement 8 %).

C'est ainsi que 10,46 M€ sont affectés aux actions correspondant à l'objet social de l'Association, c'est-à-dire « agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation ». Le reste est consacré aux moyens mis en place pour mener ces actions (766 k€ en frais de collecte et 1 036 k€ en frais de fonctionnement).

La part des ressources privées croît en 2014 pour atteindre 64 % (contre 62 % en 2013) pour 36 % de ressources publiques. Les fonds privés s'élèvent à 7,68 M€ en 2014 (contre 7,45 M€ en 2013). Les legs, la vente par correspondance, le mécénat/partenariat et les cotisations sont les principales sources de financement privés.

À l'inverse, les ressources publiques continuent à diminuer, passant de 4,71 M€ en 2013 à 4,38 M€ en 2014. Elles proviennent essentiellement de l'État, des collectivités et de l'Europe.

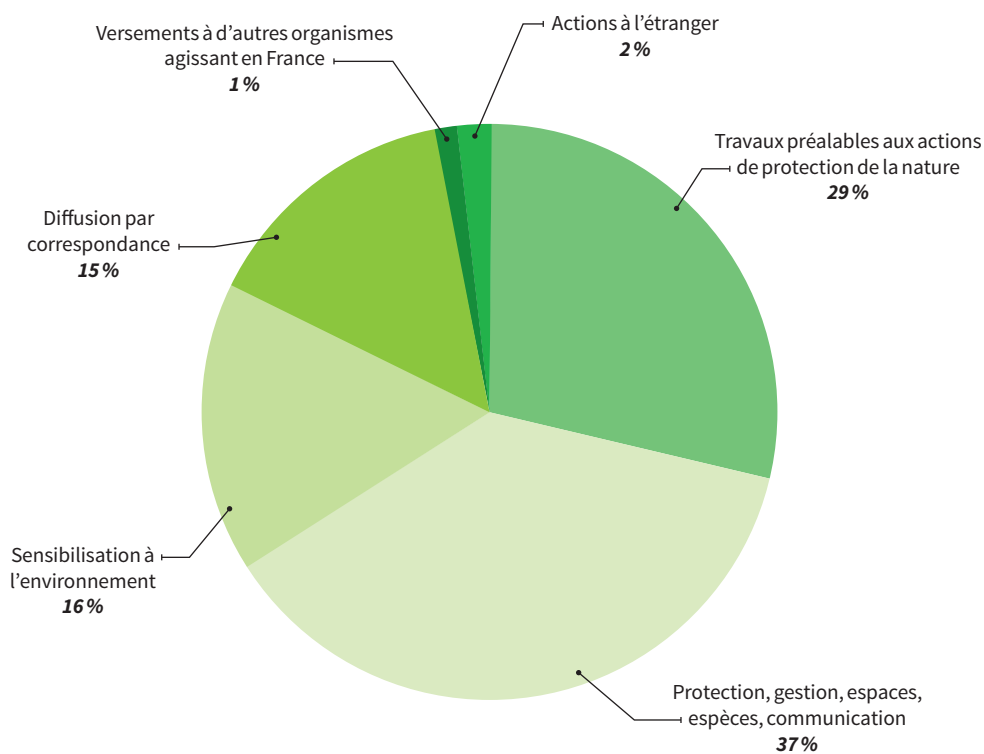


Ressources privées : 7,68 M€

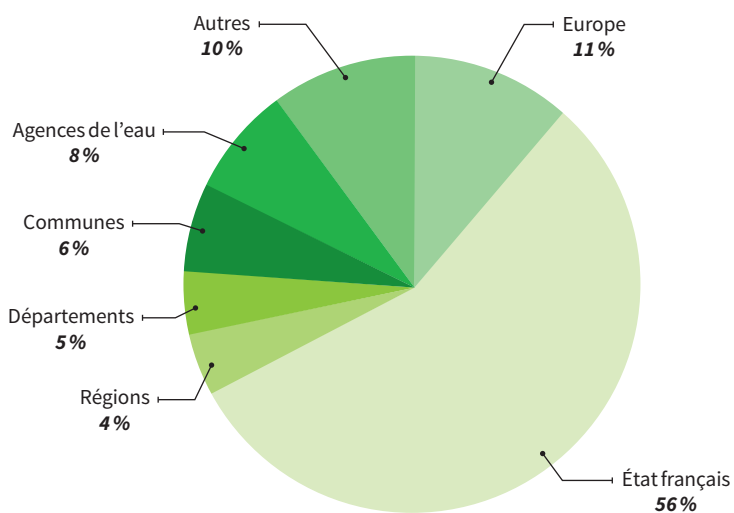
Des donateurs impliqués

En 2014, les sympathisants ont été sollicités pour soutenir « 12 cœurs de nature », espaces protégés LPO et pour faire taire la rumeur mettant en cause le Vautour fauve. Une fois de plus, les donateurs ont été nombreux à répondre à nos appels et nous les remercions.

Par ailleurs, plus d'un millier de personnes ont rejoint la LPO en 2014 après avoir été interpellées dans la rue par le biais d'un nouveau programme de sensibilisation. Ces nouveaux militants de l'Association ont accepté de faire un don mensuel par prélèvement automatique, permettant ainsi à la LPO de développer ses actions en faveur de la biodiversité sur la base de budgets sécurisés par la récurrence des dons. Face au succès de cette opération en 2014, la LPO a décidé de la prolonger en 2015 afin de sensibiliser et de solliciter toujours plus de Français à la cause qu'elle défend.



Missions sociales : 10,46 M€



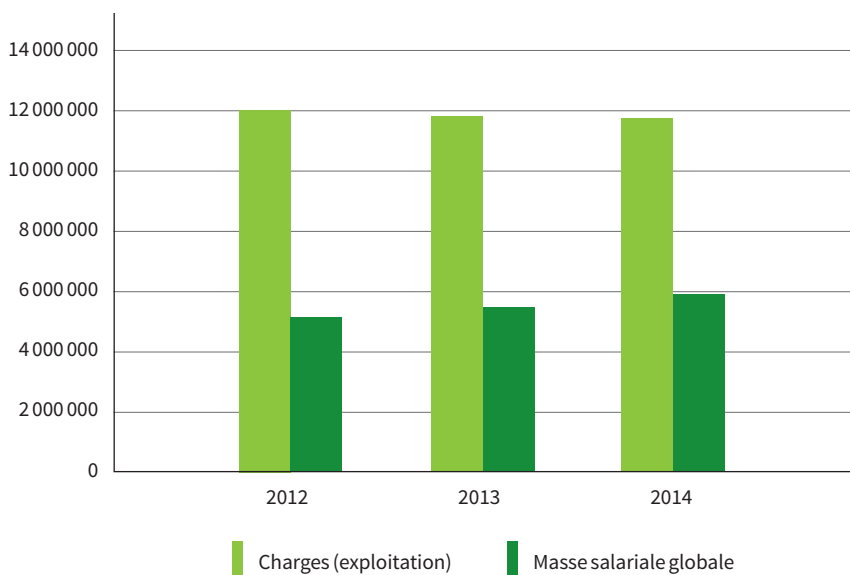
Ressources publiques : 4,38 M€

Zoom sur la boutique LPO

Seule association en France à disposer d'un outil de vente de ce type en interne, la LPO propose aujourd'hui à son public plus de 1 470 références d'articles sur le thème de la nature et réalise un chiffre d'affaires de 1,48 M€ en 2014. La boutique LPO constitue ainsi, grâce à son catalogue et son site de vente en ligne, une des sources de fonds propres de la LPO pour le financement de ses actions.

« Bilan social »

Des ressources humaines stabilisées



Évolution 2012/2014 du poids de la masse salariale

• Budget

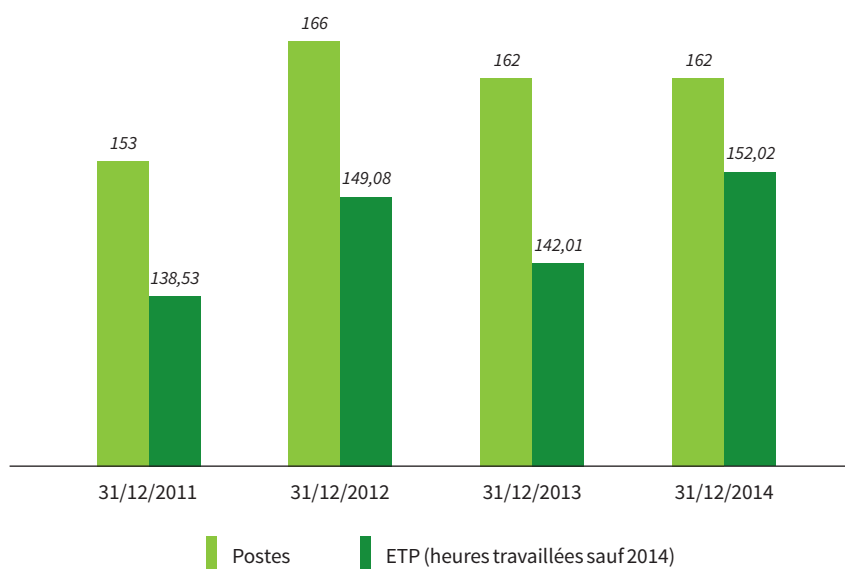
Une masse salariale contenue

Le montant de la masse salariale brute chargée sur l'ensemble de l'exercice s'élève à 6 368 336 € en 2014, contre 6 064 280 € en 2013, soit une hausse de 5 %. Celle-ci représente 52,1 % du budget (basé sur les charges d'exploitation) pour l'exercice 2014, contre 49,6 % en 2013. Malgré la stabilisation de l'effectif global de la LPO en 2014, la masse salariale a augmenté en raison de la légère hausse de la valeur du point, d'indemnités de départ en retraite de salariés comme prévu par la Convention collective, de la hausse de nombreuses cotisations sociales.

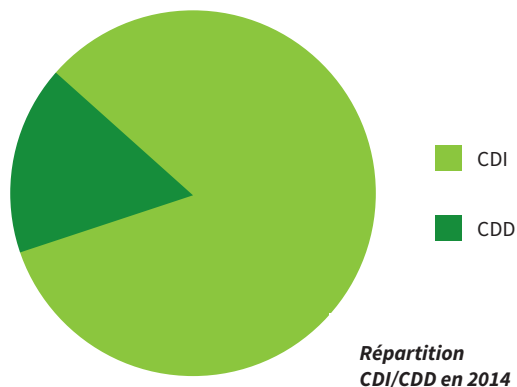
• Salariés

Un effectif stabilisé

L'effectif global de la LPO s'élevait à 162 salariés recensés au 31 décembre. Ce qui confirme une stabilisation de l'effectif après la croissance enregistrée jusqu'en 2012. Celle-ci traduit une volonté de maîtriser les charges de l'Association, mais aussi une érosion de l'activité et de certains financements. Les postes Équivalent Temps Plein enregistrés au 31 décembre 2014 (152,02) croissent fortement par rapport aux ETP 2013 (+10) en raison d'un changement de mode de calcul plus standard.



Effectifs 2009/2014 en postes et en ETP



• Contrats

Des emplois consolidés

Malgré un contexte financier difficile et incertain, la LPO a poursuivi en 2014 sa politique de lutte contre la précarisation des emplois en augmentant la part de CDI par rapport aux CDD (137 CDI contre 134 en 2013). Par ailleurs, le recours au temps partiel reste modéré car il concerne à peine 15 % de l'effectif.

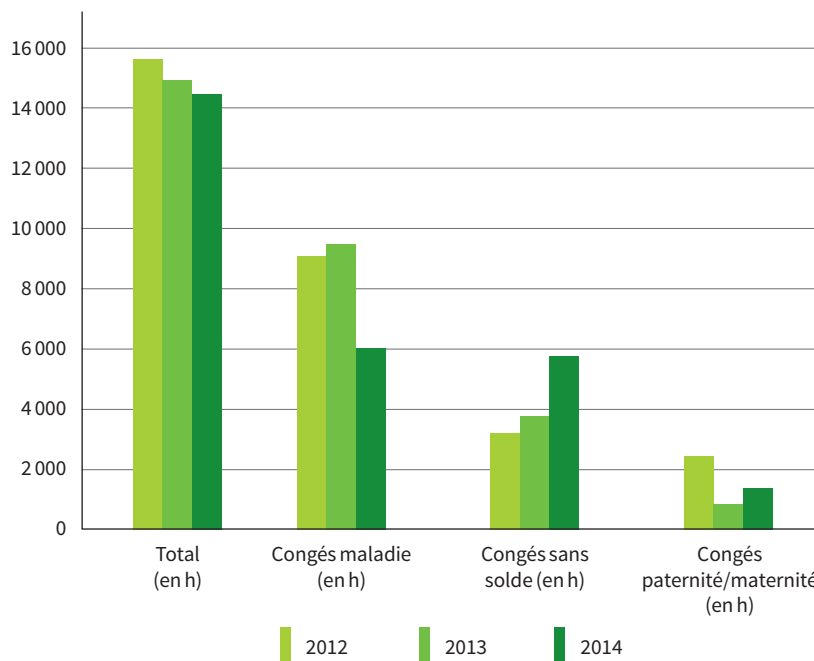
• Temps de travail

Des heures d'absence en baisse

L'ensemble des salariés de la LPO a travaillé 266 910 heures en 2014 contre 264 463 heures en 2013. Ces heures de travail ont été réalisées par la contribution de 194 contrats de travail recensés au global sur l'année (contre 198 contrats en 2013). Cet accroissement des heures travaillées en 2014 réparties sur un peu moins de contrats qu'en 2013 s'explique par une légère baisse des absences pour congés maladie, sans solde ou maternité/paternité.

En effet, le nombre global d'heures d'absence s'élève à 14 499 en 2014 contre 15 380 en 2013.

Le taux d'absence par rapport à la totalité des heures travaillées est de 5,4 % en 2014 ; ce ratio poursuit donc sa baisse puisqu'il se situait à 5,8 % en 2013 et à 6,1 % en 2012. L'absentéisme lié aux congés maladies qui avait progressé de 3,58 % en 2012 à 3,73 % en 2013 enregistre une forte baisse en 2014 pour atteindre 2,42 %.

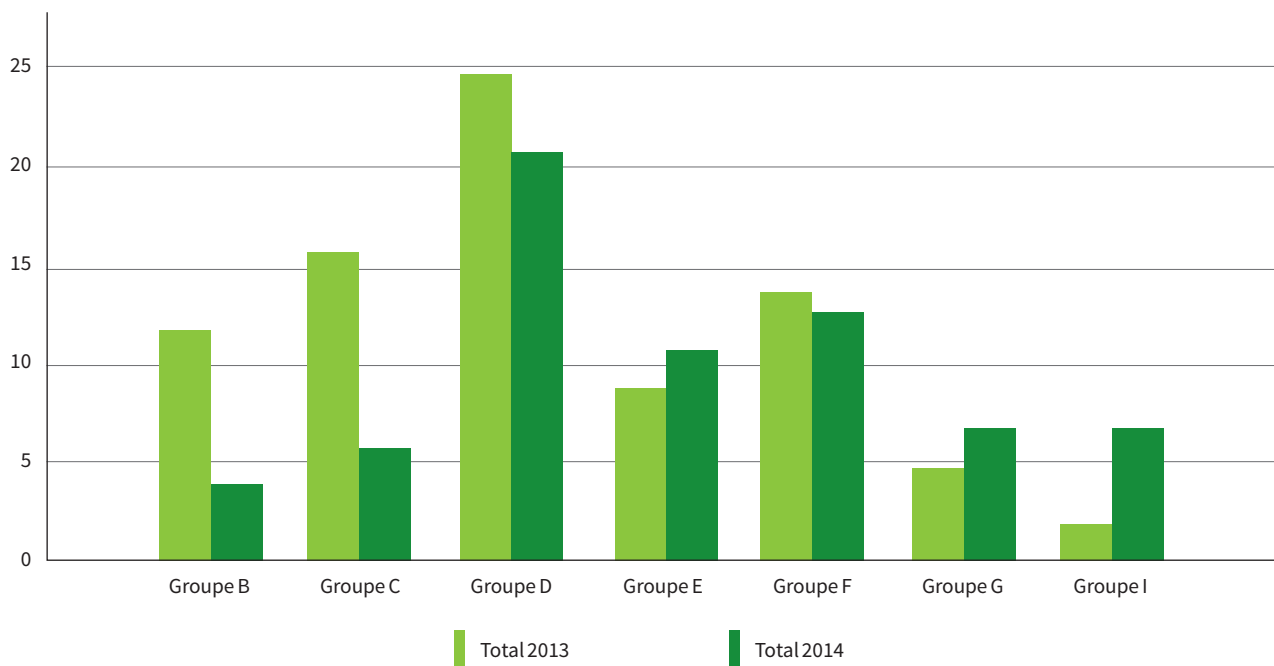


Comparatif 2012/2014 des heures d'absence

• Salaires

Un écart entre rémunérations en dessous des moyennes

L'écart entre la rémunération la plus élevée et la plus basse est de 4,54 en 2014, soit en baisse (4,9 en 2013). Il est évalué en moyenne à 5,5 dans le secteur non marchand (Sources : Études sur les rémunérations individuelles - Associations et fondations - Deloitte, TASTE, Comité de la Charte, France Générosités - Février 2014).



Répartition des formations par groupe 2013/2014

• Formations

Un effort soutenu en 2014

La LPO a cotisé un montant total de 89 194 € en 2014, dont 69 467 € auprès d’Uniformation et 19 727 € auprès d’Opcalia. Cette contribution s’élevait à 84 004 € en 2013 et à 76 302 € en 2012 (en croissance car indexée à la masse salariale).

Le nombre total d’heures de formation pris en charge dans le Plan de formation professionnelle aura été de 744 heures en 2014. À ce plan de formation professionnelle, il convient d’ajouter des actions de formation dont les frais pédagogiques sont pris en charge par les organismes partenaires. Au total, les salariés de la LPO ont ainsi bénéficié en 2014 de 1477 heures de formations professionnelles non imputées sur le Plan de formation. 69 salariés différents ont bénéficié au moins d’une formation en 2014, soit 43% de l’effectif global.

En comparaison avec 2013, on s’aperçoit que les salariés des groupes B/C/D ont relativement moins bénéficié de formation en 2014 qu’en 2013, à l’inverse des groupes E/G/I. Ce constat illustre les priorités données en 2014 au soutien des postes d’encadrant (management, entretien annuel d’évaluation, etc.).

En observant le nombre d’heures de formation réalisées par groupe, on constate que le groupe D a bénéficié du plus grand nombre d’heures de formations, devant les groupes G et E.

L’Aten, un partenaire indispensable pour la formation des salariés des LPO

En 2013, l’Aten avait dispensé pour 238 jours de formation aux salariés de la LPO. En 2014, ce sont 246 jours de formation Aten qui ont été suivis par des salariés de la LPO (LPO France et Associations locales LPO), correspondant à 29 sessions de formation et à 48 stagiaires formés. Ces 246 jours représentent un coût de 86 k€ de formation que la LPO n’a pas eu à financer (hormis l’adhésion à l’Aten pour 7,5 k€). L’intégration de l’Aten au sein de la future Agence pour la Biodiversité revêt donc en enjeu majeur pour le futur des formations des salariés de la LPO.